

**VILLE DE LA SEYNE SUR MER - ARRETE PERMANENT REGLEMENTANT LA  
CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AU DROIT DES CHANTIERS COURANTS  
SUR LE RESEAU ROUTIER COMMUNAL  
arrêté n°19-0117 du 11 Février 2019**

**AVIS DE TENUE DE CHANTIER COURANT  
(à transmettre au moins 1 semaine avant le démarrage du chantier)**

Numéro de l'arrêté de Chantier Courant : 19-0117-2019-0275c

LOCALISATION DU CHANTIER (rue, avenue, place, voie, n°, tronçon...) :  
Angle des rues Louis CURET et Jean Louis MABILY

Porte atteinte à l'intégrité du domaine public : NON

**NATURE DES TRAVAUX :**

Débouchage réseau des eaux usées

Travaux exécutés par une entreprise  
Maître-d'œuvre/ouvrage: SAM

Travaux exécutés en régie ou dans le cadre d'un  
marché public de travaux pour le compte de la Ville

Pour le compte de Pôle Emploi

PERIODE PREVUE : du 04/06/2019 au 18/06/2019 inclus

**MODE D'EXPLOITATION**

Type	Oui	Non	Observations
Limitation de vitesse		X	
Dépassement interdit		X	
Chaussée rétrécit		X	
Alternat	B15/C18		Intervention sur places de stationnements
	K10		
	Feux tricolores		

**CONTACT ENTREPRISE**

Nom et adresse de l'entreprise : Société d'assainissement Méditerranéenne, BP 160  
83 088 TOULON Cedex 09

Personne responsable du chantier : Doriane COQUARD

Téléphone de permanence du chantier 24/24 : 04 94 75 35 22

ENTREPRISES : SAM

Date : 04/06/2019

Signature/cachet :

**Cadre réservé à l'administration**

Les limitations des conditions de circulation relèvent de l'arrêté permanent :

OUI	OUI, avec les restrictions suivantes :	NON, au motif suivant : Les travaux relèvent d'un arrêté spécifique Autre
<b>X</b>		
A La Seyne sur Mer, le 04 JUIN 2019		Signature/cachet : 